

**Séance du 30 septembre 2021**

Date de la convocation : ..... 24/09/2021

Date d'affichage convocation : ..... 24/09/2021

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>21</b>	<b>9</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2021-09-108**

**Rapport sur le prix et la qualité du  
service public de gestion des  
déchets**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un et le trente septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert CRAUSTE, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM. : Claude BERNARD – Pascale BOUILLEVAUX-BREARD – Jean-Claude CAMPOS – Maguelone CHAREYRE – Robert CRAUSTE – Charly CRESPE – Jean-Paul CUBILIER – Christine DUCHANGE – Françoise DUGARET – Thierry FELINE – Nathalie GROS-CHAREYRE – Pierre MAUMEJEAN – Olivier PENIN – Laure PERRIGAUT-LAUNAY – Corinne PIMIENTO – Maryline POUGENC – Josiane ROSIER-DUFOND – Patricia VAN DER LINDE – Régis VIANET – Lucien VIGOUROUX – Chantal VILLANUEVA.

Absents ayant donné pouvoir : M. Alain BAILLIEU pour M. Régis VIANET – M. Cédric BONATO pour Mme Maryline POUGENC – M. Michel DE NAYS CANDAU pour M. Claude BERNARD – M. Arnaud FOUREL pour M. Régis VIANET – Mme Ariette FOURNIER pour M. Thierry FELINE – M. Florent MARTINEZ pour M. Jean-Paul CUBILIER – Mme Marielle NEPOTY pour Mme Josiane ROSIER-DUFOND – M. Lucien TOPIE pour M. Lucien VIGOUROUX – M. Gilles TRAUJLET pour M. Pierre MAUMEJEAN.

Absents excusés : Mme Françoise LAUTREC – Mme Marie-Pierre LAVERGNE-ALBARIC.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CAMPOS.

M. Olivier PENIN, Vice-président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue et notamment sa compétence en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- Vu les articles D2224-1, L.2224-5 et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

L'élaboration et la délibération d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est une obligation réglementaire. Les éléments minimums devant figurer dans ce document sont précisés dans le code général des collectivités territoriales. Le rapport annuel de Terre de Camargue va au-delà de la demande et se veut être un véritable outil d'information à l'attention et à la portée de chacun.

L'obligation faite aux collectivités de rédiger le rapport, vise un triple objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets ;
- inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Sur ces bases, le rapport doit être clair, simple et permettre aux assemblées comme aux citoyens de mieux connaître l'organisation générale du service, son coût, ainsi que les principaux événements de l'année écoulée comme la fermeture ou réhabilitation de décharges, la construction d'un nouveau centre de tri, ...

Ce rapport comporte les informations techniques et financières relatives à cette compétence.

Il est important de préciser que cette compétence est toutefois en exercice partagé entre la compétence technique exercée par la CCTC, la compétence en matière de Police exercée par les Maires et celui en matière de Traitement déléguée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).

En application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il sera notifié par la suite aux trois communes membres.

Le présent rapport annuel concerne le service public d'élimination des déchets des communes d'Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint Laurent d'Aigouze et a été rédigé en application des textes législatifs et réglementaires en vigueur et porte sur l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés dont un exemplaire est joint à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Le Président,  
Docteur Robert CRAUSTE



Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 11 1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03 12 1983) modifiant le décret n° 65-26 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publicité et/ou notification

**2020**

# Rapport annuel sur la gestion des déchets

**DÉSORMAIS,  
TOUS VOS EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE  
SE TRIENT !**



**TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT.  
DANS VOTRE COMMUNE, C'EST SIMPLE, VOUS POUVEZ DÉPOSER TOUS LES EMBALLAGES  
VOS, NON LAVÉS, SANS EXCEPTION DANS LE BAC À TRI JAUNE.**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public  
d'élimination des déchets ménagers et assimilés





## Rapport annuel 2020

### sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

établi conformément  
au décret n°2000-404  
du 11 mai 2000 relatif au  
rapport annuel sur le prix  
et la qualité du service  
public d'élimination des  
déchets



**Olivier Pénin**  
Vice-Président  
délégué  
au développement  
durable et à la  
gestion des déchets

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, c'est-à-dire toutes les étapes préalables au traitement par valorisation, tri ou élimination, missions confiées quant à elles au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

Ce rapport annuel 2020 sur la gestion des déchets présente la synthèse des indicateurs techniques et financiers de l'exercice de la compétence collecte des déchets. Encore et toujours, il me paraît essentiel de garder à l'esprit l'objectif de ce document qui doit demeurer un outil d'information à l'attention des usagers du service et donc être complet et accessible. Il permet à chacun de constater l'évolution de l'exercice de la compétence et de confronter les résultats locaux aux tendances nationales et aux obligations réglementaires.

L'année 2020 a été marquée par un contexte de pandémie qui a induit des adaptations à tous les niveaux sur le service rendu, les projets et la facturation du service. Ainsi, le déploiement de l'extension des consignes de tri des emballages recyclables avec une sensibilisation en porte à porte a été engagée et a contribué à réduire, encore, les tonnages incinérés par le recyclage et la prévention des déchets.

Sur ce point, les engagements ont été tenus avec une réduction du tonnage global et une augmentation de la proportion de tri, traduction d'une mesure de simplification du geste de tri permettant l'adhésion d'un public plus large.

Enfin, une programmation financière a été poursuivie avec notamment le remplacement de bennes en déchèterie. Les indicateurs de fonctionnement du service sont positifs et ont permis de maîtriser et adapter le niveau de facturation, tout en engageant des investissements importants.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Les faits marquants 2020</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Les indicateurs techniques</b> .....	<b>6</b>
	La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	8
	Les performances de tri sélectif.....	10
	Les déchets des professionnels .....	11
	La collecte en déchèteries .....	12
	Les modes de traitement des déchets collectés en déchèteries.....	13
	« Zoom sur » : La sécurisation des déchets générateurs de recettes .....	14
	La plate-forme de compostage .....	15
	Le quai de transfert .....	15
<b>3</b>	<b>Le traitement</b> .....	<b>16</b>
<b>4</b>	<b>Les modalités d'exploitation du service</b> .....	<b>20</b>
	Des femmes et des hommes au service d'un territoire.....	21
	Un équilibre entre régie et prestations de service .....	21
	Les actions de prévention et de sensibilisation .....	22
<b>5</b>	<b>Les indicateurs financiers</b> .....	<b>25</b>
	Principales prestations rémunérées annuellement .....	26
<b>6</b>	<b>Les indicateurs de suivi</b> .....	<b>29</b>

## CHIFFRES CLÉS 2020

Collecte de déchets ménagers (ordures ménagères, tri sélectif, encombrants et déchèteries) :  
22 803 tonnes  
soit 552 kg / habitant.  
(basé sur la population DGF)

Déchets recyclables  
(emballages, verre, papier) :  
42,0 kg / habitant

Verre ménager :  
20,0 kg / habitant

Erreurs de tri :  
2,80kg / habitant

Collecte d'encombrants  
en porte à porte :  
5,0 kg / habitant

Collecte en déchèterie :  
244,6 kg / habitant



# 1 Les faits marquants 2020



## Extension des consignes de tri : Tous les emballages se trient !

Terre de Camargue s'est engagé dans le dispositif national porté par CITEO sur l'extension des consignes de tri dédiée aux emballages en plastique. La candidature retenue en décembre 2019 a permis le démarrage de ce nouveau dispositif dès 2020 concourant ainsi à simplifier le tri pour tous les usagers : Plus facile le Tri !

Une opération de sensibilisation portée par des ambassadeurs en porte à porte a permis la rencontre des usagers avec la remise d'un kit de communication : Sac de pré-collecte, mémo tri, magnét et courrier d'information. Cette action s'est poursuivie avec des opérations de sensibilisation sur les marchés, supermarchés et événements communautaires ou communaux

- ▶ Une simplification du tri permettant d'entraîner de nouveaux trieurs dans le geste de tri et de le simplifier au quotidien pour chacun
- ▶ Le meilleur déchet restant celui qui n'est pas produit, un accompagnement est également réalisé sur les gestes de réduction-prévention des déchets, notamment des emballages qui s'est traduit par une augmentation de +25% de tonnage collecté en porte à porte !

## Densification du parc de point tri

Pour améliorer la collecte des déchets en apport volontaire, Terre de Camargue a choisi de renouveler intégralement son parc de colonnes de tri au cours de l'année 2018 et complété jusqu'en 2020. Ainsi, ce sont 552 colonnes installées sur le territoire dont 62 enterrées.

**Ce nouveau parc de colonnes a ainsi été fortement densifié pour apporter un service de proximité renforcé.**



## Amélioration des déchèteries



La Communauté de Communes Terre de Camargue s'est engagée pour améliorer les déchèteries sur plusieurs plans. La mise en place d'une nouvelle signalétique permet d'améliorer la visibilité des différents flux acceptés et des filières de valorisation. Le renouvellement du parc de bennes permet d'améliorer la qualité et quantité du parc. Enfin, l'installation de guides berce permet d'améliorer le positionnement et la longévité des bennes. L'achat d'un poids lourd complémentaire et d'un compacteur mobile sont réalisés et permettent d'apporter une meilleure fluidité sur les flux en déchèterie en augmentation constante.

## Composteurs gratuits !

Engagée dans la réduction des tonnages dirigés vers l'incinération, Terre de Camargue amplifie ses actions en faveur du compostage individuel et collectif. Les composteurs sont désormais gratuits et permettent à tous les bénéficiaires de réduire leurs ordures ménagères de près de 30%. Les composteurs sont remis sur simple demande à la communauté de commune. En l'absence de jardin, des lombricomposteur sont également prévus ou des composteurs partagés pour l'habitat individuel comme pour les résidences touristiques ou campings. Le réseau des acteurs du compostage permet désormais de partager astuces et bons plans.

## En vacances aussi, je trie !

L'année 2020 a été marquée par la poursuite du déploiement du dispositif « En vacances aussi, je trie ! » auprès de nouveaux opérateurs touristiques. Cette opération répond à une demande croissante des vacanciers qui souhaitent pouvoir poursuivre le geste de tri y compris en vacance, pour autant que l'équipement du site le leur permette : équipement de colonnes de tri, visuels de tri au sein des logements et mise en place de contenants de pré-collecte facilitant le geste depuis le logement : 12 résidences participent en 2020 : En vacances, nous aussi on trie !



## CHIFFRES CLÉS

3 communes

41 246 habitants  
(population DGF)

22 803 tonnes  
de déchets ménagers  
et assimilés collectées

509 tonnes de verre et  
cartons professionnels  
collectées

+10,9 % de déchets  
recyclables collectés  
et triés

-7,8% de déchets  
collectés en déchèteries

96,6% des déchets  
valorisés



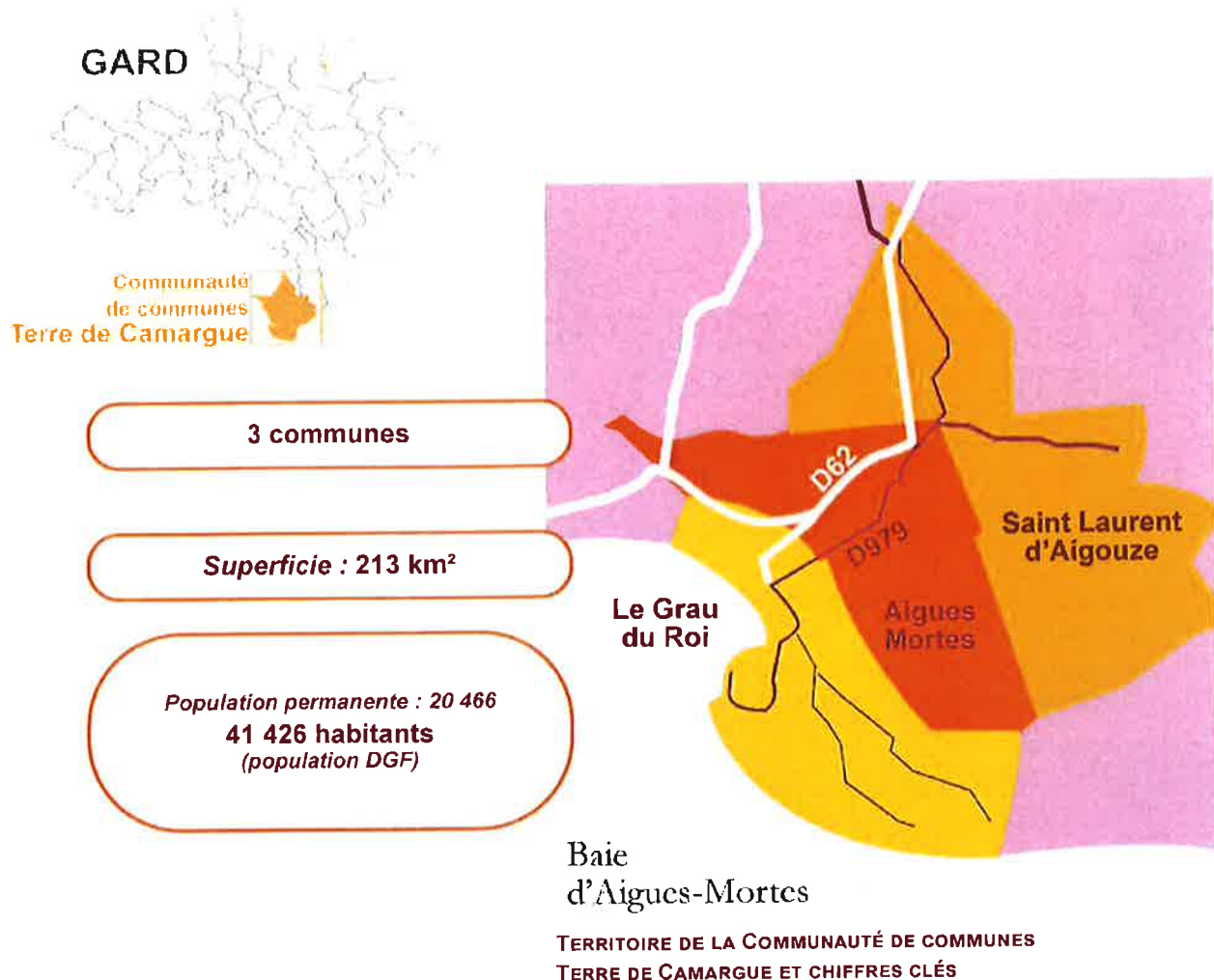
## 2 Les indicateurs techniques

La gestion des déchets ménagers se décompose en deux grandes étapes : la collecte et le traitement. La Communauté de communes Terre de Camargue assure la compétence collecte : elle fait assurer le ramassage par des entreprises spécialisées et exploite en régie un réseau de déchèteries.

Le traitement regroupe toutes les étapes d'élimination et valorisation des déchets : incinération, recyclage, ... Compte tenu des coûts de mise en place et d'exploitation des filières de traitement, plusieurs territoires doivent se regrouper afin de garantir des tonnages suffisants et financer ces filières. La Communauté de communes Terre de Camargue a donc confié la compétence traitement au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE).



## Le territoire desservi



### Les objectifs de gestion des déchets

La loi de transition énergétique, codifiée sous l'article L.541-1 du code de l'environnement prévoit notamment les dispositions suivantes :

- Réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmentation de 55% en 2020 et 65% en 2025 des tonnages de déchets non dangereux non inertes faisant l'objet d'une valorisation matière.
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- Développement du tri à la source des déchets organiques jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025.
- Extension progressive des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022.
- Valorisation matière de 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.

# La collecte des déchets ménagers et assimilés



## Un service complet adapté à la saisonnalité

Le service de collecte des déchets doit nécessairement s'adapter aux spécificités du territoire communautaire qui connaît une forte affluence touristique de mai à septembre. Ainsi, la fréquence de prise en charge des déchets augmente dès le mois de mai et ce jusqu'à fin septembre sur les zones de forte affluence.

## Les différents types de collecte



### • En porte à porte

- ▶ La collecte des ordures ménagères est réalisée, exclusivement en porte à porte, de **une à 7 fois par semaine** en fonction de la densité de l'habitat, des activités et de la saisonnalité.
- ▶ Les collectes ont lieu **le matin à partir de 4 h** sur la majorité du territoire et de l'année. Le ramassage des ordures ménagères de certains secteurs est effectué le soir à partir de 20 h en saison estivale afin d'optimiser les moyens techniques et humains.
- ▶ La collecte sélective des emballages ménagers est effectuée **une fois par semaine**.

Terre de Camargue offre également un service spécifique de collecte sélective à l'attention des usagers professionnels.



### • En apport volontaire

- ▶ La collecte s'effectue en apport volontaire, via les colonnes aériennes ou enterrées.
- ▶ Les déchets recyclables (emballages ménagers, papier et verre) sont collectés au moyen de 195 points de collecte, dont 20 enterrés.
- ▶ La plupart des points tri est constitué d'une colonne pour chacun des 3 flux collectés.
- ▶ Cela représente, en moyenne, un point tri pour 210 habitants après densification
- ▶ Un déploiement de la collecte d'ordures ménagères est également envisagé.



## Une collecte des encombrants sur inscription uniquement

▶ N° Vert 0 800 004 227

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Dans un contexte de responsabilisation des usagers et d'augmentation continue des coûts de prise en charge des déchets, certaines organisations ne sont plus viables. A partir de 2010, la collecte des encombrants est donc devenue mensuelle et sur appel téléphonique uniquement. Les ramassages systématiques dans toutes les rues des communes et selon certains jours de la semaine appartiennent désormais au passé. L'inscription permet de déterminer le circuit optimal des véhicules de collecte (encombrants, métaux et électroménager) et d'éviter de les faire passer sur des secteurs sans besoin. Lors de l'appel téléphonique, l'opérateur indique en outre le jour de ramassage, évitant ainsi les dépôts inesthétiques et illégaux.



## La collecte des textiles

Un service de collecte des textiles en apport volontaire est présent sur l'ensemble du territoire communautaire. Les 20 points de collecte spécifique sont positionnés en déchèteries et sur le domaine public et ont permis de détourner de l'incinération **49 t de textiles** et articles de maroquinerie en 2020. Le partenariat de qualité établi avec Le Relais a permis en 2018 le renouvellement du parc de bornes et en 2020 la densification du nombre de colonne sur la commune de Le Grau du Roi afin d'améliorer le maillage du territoire. Les textiles collectés sont triés puis orientés vers la friperie, l'essuyage industriel et la valorisation matière (fabrication d'isolants et moquettes).

## Evolution des quantités collectées

### Evolution des tonnages de déchets ménagers et assimilés

COLLECTE (en tonnes)	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Population de référence (GDF en 2020)	42 632	41 060	41 246	0,5%
Ordures ménagères résiduelles	12 225	11 953	11 035	-7,7%
Emballages	552,36	613,96	681,143	10,9%
Papier	344,54	272,64	230,2	-15,6%
Verre	947,26	1012,3	823,58	-18,6%
Encombrants totaux	253,86	251,83	206,93	-17,8%
<b>Sous-total</b>	<b>14 323</b>	<b>14 104</b>	<b>12 977</b>	<b>-8,0%</b>
Déchèteries	9 983	10 650	9 826	-7,7%
<b>Total</b>	<b>24 306</b>	<b>24 754</b>	<b>22 803</b>	<b>-7,9%</b>



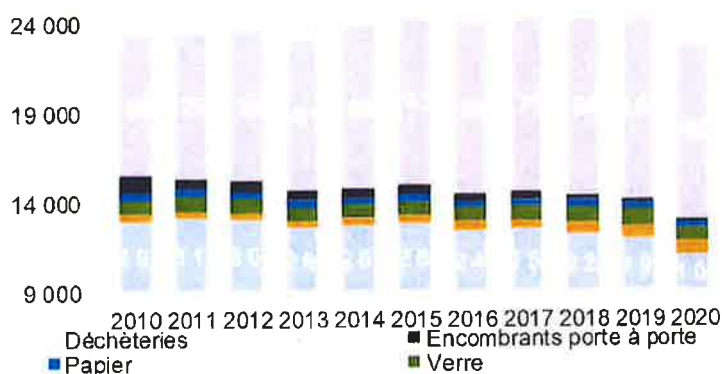
- ▶ Le référentiel de population de référence est désormais basé sur la population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- ▶ La production totale de déchets ménagers régresse
- ▶ Le volume d'emballages recyclables a très largement augmenté en 2020 : +11 %
- ▶ Le volume d'encombrants en PAP est largement réduit : -17,8%

### Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant (en kg / hab. par an)

COLLECTE (en kg / hab)	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Population de référence (DGF 2020)	42 632	41 060	41 246	0,5%
Ordures ménagères résiduelles	286,76	291,1	267,5	-8,1%
Emballages	13,0	15,0	16,5	10,4%
Papier	8,1	6,6	5,6	-15,9%
Verre	22,2	24,7	20,0	-19,0%
Encombrants totaux	5,95	6,1	5,0	-18,2%
<b>Sous-total</b>	<b>336,0</b>	<b>343,5</b>	<b>314,6</b>	<b>-8,4%</b>
Déchèteries	241,7	266,6	244,6	-8,2%
<b>Total</b>	<b>570,1</b>	<b>602,9</b>	<b>552,8</b>	<b>-8,3%</b>

- ▶ Le ratio de production d'ordures ménagères reste sous le seuil des 300 kg / habitant / an.
- ▶ Le tonnage collecté en déchèteries diminue légèrement, soit un ratio de collecte de 244 kg / habitant / an.

### Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par an et par habitant entre 2010 et 2020 (en kg / hab.)



- ▶ La production de déchets diminue.





# Les performances de tri sélectif

En 2020, une poursuite de la progression des déchets recyclables avec 1735 tonnes collectées (hors carton collecté en déchèteries) et orientées vers le centre de tri d'une part et la verrerie d'autre part.

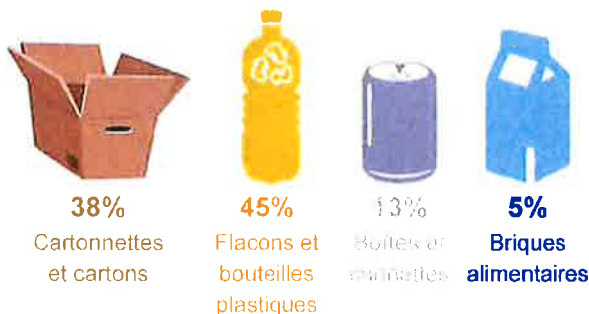


## Des performances de collecte sélective très largement accrues

Les performances de tri sélectif se mesurent d'une part par rapport aux tonnages collectés mais aussi par la part d'erreurs de tri commises au regard des quantités collectées.

La progression des quantités de déchets recyclables collectées, a été largement augmenté de + 10% par rapport à 2017 tous flux confondus, suite à la communication et la mise en place et densification du nouveau parc de colonnes.

Par ailleurs, les extensions des consignes de tri aux emballages a permis de simplifier le geste de tri à l'utilisateur. Un renfort de communication institutionnelle et en porte à porte a été réalisé en 2020 afin d'entraîner de nouveaux trieurs dans leur geste de tri apportant plus de simplicité au geste des habitants.



**PART RELATIVE DES DIFFÉRENTS MATÉRIEAUX RECYCLABLES COLLECTÉS DANS LE FLUX EMBALLAGES (en poids)**

COLLECTE (en tonnes)	2019	2020	Evolution 2019-2020
Emballages (PàP)	308	384	24,4%
Emballages (AV)	305	298	-2,3%
Verre	1012	824	-18,6%
Papier	273	230	-15,6%
<b>Total collecté</b>	<b>1 898</b>	<b>1735</b>	<b>-8,6%</b>
Total recyclé	1 804	1 619	-10,2%
Refus de collecte	94,0	115,7	23,1%

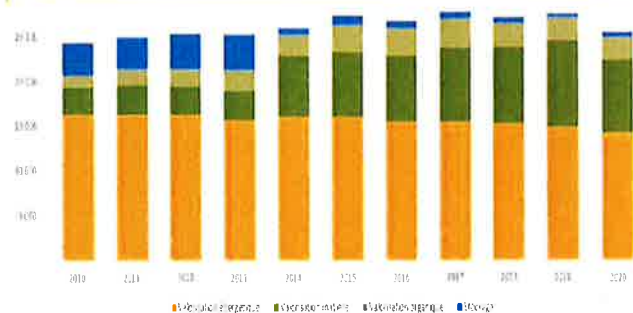
## ZOOM SUR Le renouvellement et l'extension de colonnes : une nette progression des volumes !

Depuis 2013, un important travail a été mené sur le parc de colonnes de collecte en apport volontaire : identification, recensement, localisation, état, ... Les conclusions ont montré que le matériel était en mauvais état, de technologie ancienne et que tout les habitants ne disposaient pas d'un service. En 2017 et en 2018 le parc a été renouvelé puis densifié en 2019 et 2020 en complétant la dotation de façon à ce que chacun puisse trouver un point de collecte à moins de 300 m de son lieu de vie.

Le matériel a été sélectionné en répondant à de nombreuses contraintes tant esthétiques, que des points de vue du recyclage des colonnes en fin de vie, des techniques de collecte, de l'implantation sur des secteurs contraints, ...

Ainsi, les 316 anciennes colonnes du parc ont été remplacées en atteignant au total 197 points de collecte avec 552 colonnes.

**18% de points supplémentaires**  
 Emballages : 1 colonne pour 207 hab.  
 Verre : 1 colonnes pour 218 hab.



**EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES (en kg / habitant)**

Ratios nationaux (en kg / hab / an) : Emballages : 25,3 / Verre : 40,1 / Papier : 24,9

# Les déchets des professionnels

## La prise en charge des déchets ménagers assimilés

Les déchets ménagers assimilés produits par les professionnels sont aujourd'hui collectés dans le cadre du service public, moyennant le paiement du service rendu. Tous les usagers non ménagers sont concernés par ce dispositif, aujourd'hui sans limitation quantitative.

## Un service de collecte spécifique

Les usagers professionnels bénéficient de collectes adaptées aux flux de déchets produits : verre et carton. Cette démarche permet de séparer les déchets recyclables des ordures ménagères. Ce flux est en forte augmentation.

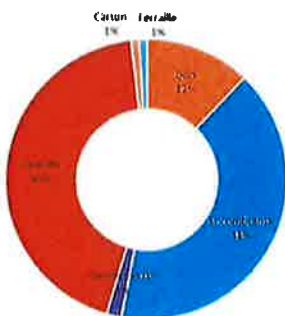
Organisées selon un planning annuel répondant à la saisonnalité, ces collectes sont réalisées sur les zones de production dense des 3 communes du territoire.

Le verre est collecté au moyen de bacs individuels fournis par la Communauté de communes aux professionnels de bouche. Le carton est quant à lui collecté en vrac. Une fois collectés, le verre et le carton sont regroupés en déchèteries puis transportés en régie par Terre de Camargue vers les centres de tri.

## Le service en déchèteries

Le réseau de déchèteries est accessible aux usagers non ménagers sous réserve de leur inscription préalable et moyennant une participation financière aux coûts de prise en charge des déchets.

Au 31 décembre 2020, 642 usagers non ménagers possédaient un compte en déchèterie. Parmi eux, 196 ont utilisé le service. Au total, 1 985 mètres cubes de déchets ont été déposés au sein des installations de la Communauté de communes Terre de Camargue et 1 948 sont soumis à facturation (96%).



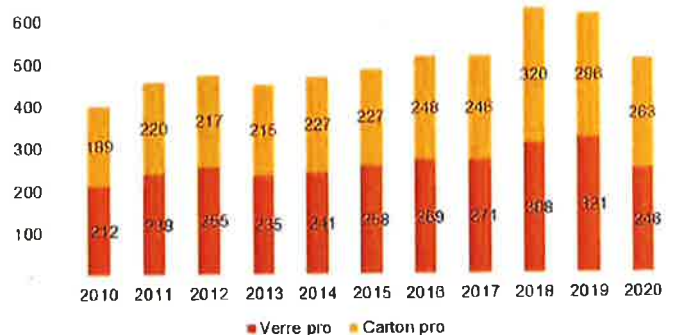
**RÉPARTITION DES TYPES DE DÉCHETS PROFESSIONNELS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES EN 2020 (en volume)**



246 t

263 t

**509 t collectées en 2020**



## La plate-forme de compostage : une réponse locale à une production locale

La plate-forme de compostage intercommunale de l'Espiguette (Le Grau du Roi) a ouvert ses portes en avril 2011. Ce choix a notamment été guidé par le besoin exprimé par les professionnels du secteur des espaces verts qui ne trouvaient pas de réponse adaptée à la prise en charge des grandes quantités de végétaux qu'ils produisent. Au 31 décembre 2020, sur les 148 usagers en compte, 29% ont utilisé le service au cours de l'année. Près de 1 733 tonnes de végétaux ont ainsi été traitées et valorisées en compost.

**1 047 tonnes facturées en 2020**

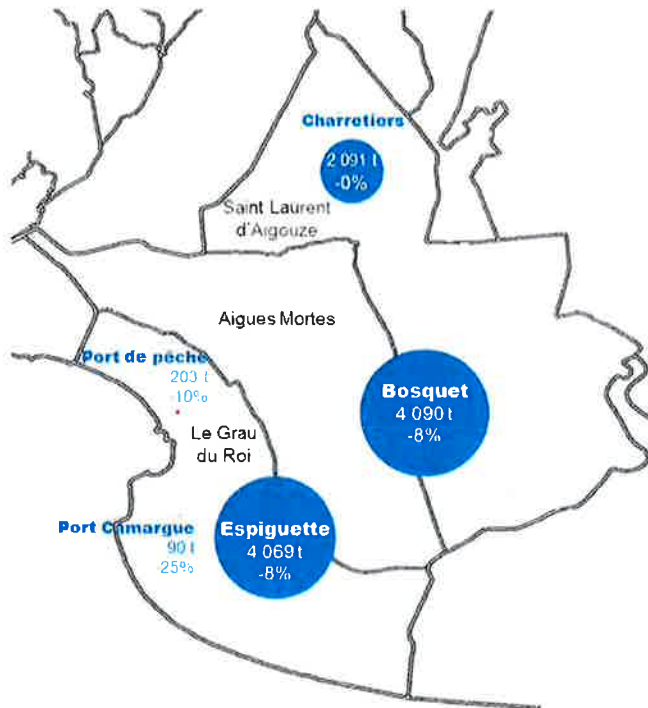
# La collecte en déchèteries

Le réseau de déchèteries de la Communauté de communes Terre de Camargue compte 5 installations.

Il permet aux usagers du territoire de déposer les déchets non pris en charge par la



**5 déchèteries**  
au service de tous les usagers



## Les déchèteries et Points Propres

**BOSQUET—AIGUES-MORTES :**

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30

Sam : 8h30—12h

**ESPIGUETTE—LE GRAU DU ROI :**

Lun - sam : 8h30—12h / 14h—17h30

**CHARRETIERS—ST LAURENT D'AIGOUZE :**

Lun - vend : 8h30—12h / 14h—17h30

Sam : 8h30—12h

**PORT CAMARGUE — LE GRAU DU ROI :**

*Saison estivale* (Fév-Août) : Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

*Saison hivernale* (Sept-Janv) : mardi - vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h / samedi 8h à 12h

**PORT DE PÊCHE — LE GRAU DU ROI :**

Lun - vend : 9h—12h / 14h—18h

Sam : 8h30—12h

**LOCALISATION, TONNAGES COLLECTÉS EN 2020 ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2019 CHACUNE DES DÉCHÈTERIES**



**Bien trier :  
une priorité**

Le tri des déchets permet leur orientation vers les filières de traitement adéquates. Cette démarche permet la maîtrise des dépenses et la préservation des ressources naturelles en favorisant les filières de recyclage au détriment de l'élimination. Le rôle des agents d'accueil de déchèterie est essentiel dans l'information et l'accompagnement. Le comportement des usagers est aussi primordial : ôter tous les déchets non compostables des végétaux ou orienter les textiles dans les bornes prévues à cet effet et non dans les bennes à encombrants sont autant de gestes écoresponsables et économiques.



**Sécuriser :  
une nécessité**

La Communauté de communes Terre de Camargue est intégrée dans le plan départemental de rénovation des déchèteries initié par le Conseil Départemental du Gard et l'ADEME. La sécurisation des déchèteries en est un axe primordial non seulement pour la protection des usagers mais aussi pour celle du personnel : les chutes restent la cause principale d'accident sur ces installations. Ainsi, dès l'été 2014, les garde-corps protégeant l'accès aux bennes ont été fermés. Un portail coulissant a été aménagé en 2015 et des tablettes pivotantes ont été installées en 2017 face à chacune des bennes. A ce jour, toutes les déchèteries de Terre de Camargue offrent donc une protection contre le risque de chute.



## Le tri en déchèteries

Terre de Camargue poursuit son action en faveur de l'orientation des déchets vers les filières adéquates en privilégiant le recyclage matière.

DECHETERIES	2010	2019	2020	Evolution 2019-2020
Bois	813	868	904	4%
Métaux	361	443	372	-16%
Carton (yc collecte carton des pro)	126	492	438	-11%
Gravats recyclables	-	4 373	3 715	-15%
Gravats non recyclables	3 299	93	317	241%
Mobilier	-	773	593	-23%
Encombrants	1794	2 090	2 030	-3%
Plâtre	-	116	122	5%
Polystyrène	-	0	-	-
Déchets ultimes	-	0	-	-
Végétaux	1 380	1 256	1 218	-3%
Filets de pêche	45	24	24	-1%
Déchets agricoles recyclables	-	-	-	-
Pneumatiques usagés	-	10	8	-21%
Batteries	2	-	-	-
Piles	1	1,9	2	-19%
DEEE	90	326	313	-4%
Déchets dangereux des ménages	74	79	62	-22%
<b>Total</b>	<b>6 546</b>	<b>10 946</b>	<b>10 116</b>	<b>-8%</b>

L'année 2016 a été marquée par la mise en place du tri du mobilier sur les déchèteries de Saint Laurent d'Aigouze et Le Grau du Roi et s'est poursuivi en 2017 sur la déchèterie d'Aigues Mortes.

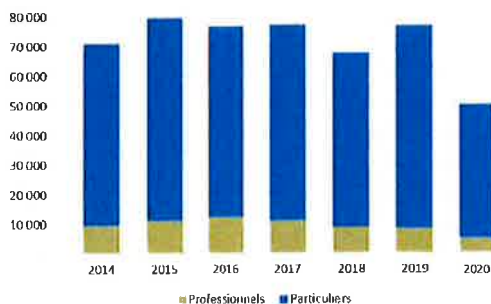
Enfin en 2019, les déchets contenant du plâtre sont à leur tour triés sur la déchèterie de Le Grau du Roi grâce à l'émergence d'une solution locale durable de recyclage et transformation.

En 2020, la finalisation de la reprise de la signalétique a permis une meilleure lisibilité du tri de chaque flux pour les usagers particuliers et professionnels.

*La totalité des cartons collectés en déchèterie est prise en compte dans le tableau ci-contre.*

## Une fréquentation en baisse

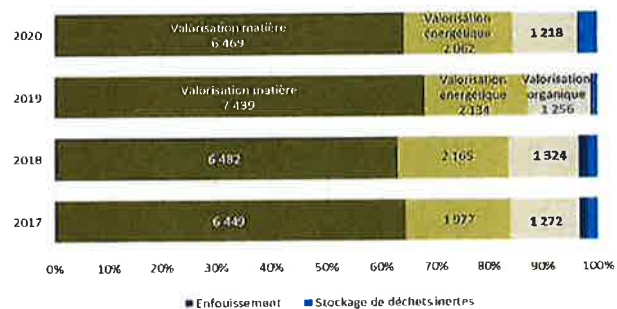
En 2020, les déchèteries et Points Propres de la Communauté de communes Terre de Camargue ont accueilli environ 50 100 usagers, particuliers et professionnels. Ces derniers totalisent 10% des visites. La fréquentation est en baisse en 2020 suite à la fermeture des sites lors du 1er confinement.



**EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION EN DÉCHÈTERIES**

## La valorisation : principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries

En 2020, le principal mode de traitement des déchets collectés en déchèteries est la valorisation (96.6%). La valorisation matière représente environ 64% des tonnages et reste le mode de traitement le plus utilisé. L'élimination, par enfouissement en carrière ou en installation spécialisée, concerne 341 tonnes, soit 3.4% des tonnages.



**MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES**



## ZOOM SUR

### La mise en place d'une signalétique qualitative et en déchèteries

*Courant 2020, Terre de Camargue a équipé ses déchèteries et Points Propres d'une signalétique qualitative des consignes de tri.*

La finalisation de la signalétique s'est poursuivie ainsi que la sécurisation et amélioration des sites. Différentes signalétiques sont installées en fonction des configurations et des besoins de chaque site et comprennent entre autre des panneaux verticaux et des signalétiques autocollantes. Chaque système est résistant aux conditions climatiques, aux UV ainsi qu'aux embruns.

Ces panneaux signalétiques permettent d'identifier les lieux de dépose des différents types de déchets au niveau des bennes et/ou quais de déchargement. Ils indiquent le type de déchets à déposer dans chaque benne mais également les consignes de dépôt associées et les filières de traitement suivies.

Ces panneaux ont pour objectif :

- d'améliorer les conditions d'accueil du public au sein des déchèteries grâce à une information complète et esthétique



**Coût : 9 657 €**

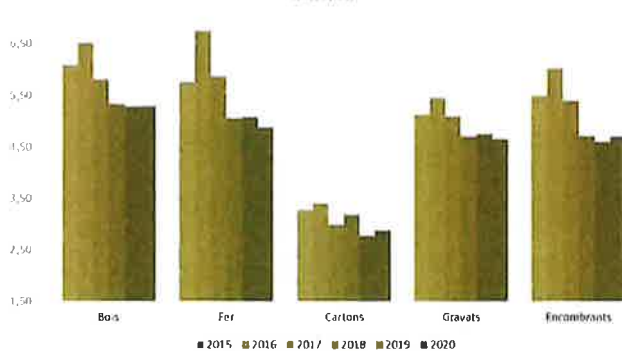
subventionné à hauteur de 24%  
par l'Etat



## L'optimisation du transport en déchèteries

*Terre de Camargue travaille depuis de nombreuses années à l'optimisation du transport des bennes de déchèteries. Bien que les filières de traitement ne sont pas très éloignées, le nombre de déchèteries (5), les surcharges saisonnières d'apports mais aussi la limitation de l'impact du transport nécessitent une réflexion approfondie.*

Evolution de la densité moyenne des bennes évacuées  
*(en tonne / benne)*



**POIDS MOYEN DES BENNES DE DÉCHÈTERIES TRANSPORTÉES** (en tonne / benne)

### La compaction des bennes

Terre de Camargue utilise depuis de nombreuses années un compacteur mobile. Monté sur l'un des camions 26T de la régie déchèteries, la compaction de toutes les bennes de déchèteries est effectuée plusieurs fois par jour.

Afin d'optimiser les transports de bennes ainsi que les trajets du camion dédié à la compaction, la déchèterie de Le Grau du Roi a été équipée au mois de juin 2020 d'un compacteur autonome sur roue.

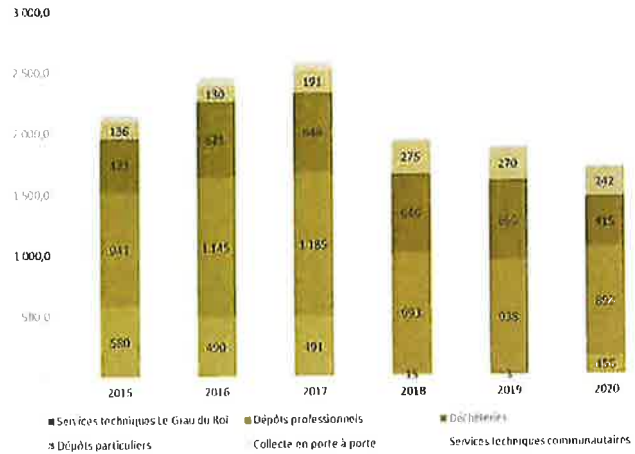
### Augmenter la charge des camions

L'utilisation d'une remorque 19T permet d'augmenter de près de 70% la charge des véhicules et de limiter ainsi les trajets.

## La plate-forme de compostage

Au printemps 2011, la Communauté de communes Terre de Camargue a choisi de rouvrir la plate-forme de compostage de l'Espiguette. Initialement conçue pour traiter les sous-produits de la station d'épuration, elle ne traite plus que les végétaux. La remobilisation de cet équipement permet de répondre à une forte demande de solution de traitement locale.

La mise en place d'un arrosage à base d'eau non potable, une meilleure gestion de la qualité des végétaux entrants et l'installation d'un système d'aspersion automatique des andains et du compost en cours de maturation ont permis d'atteindre les objectifs de production d'un compost de qualité utilisable en agriculture biologique.



Au-delà de cet ouvrage, une plateforme de broyage permet également de valoriser 876 tonnes de déchets verts qui sont valorisées en broyat à la ferme.

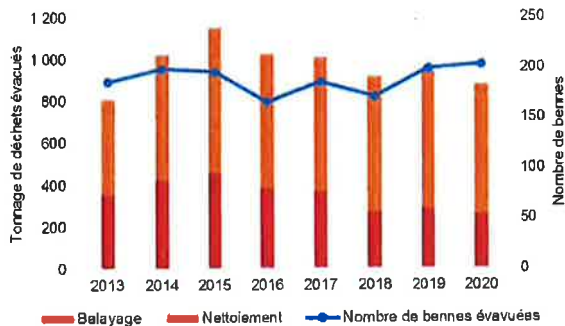
**EVOLUTION DU TONNAGE DE DÉCHETS VÉGÉTAUX TRAITÉ SUR LA PLATE FORME DE COMPOSTAGE DE L'ESPIGUETTE**



## Le quai de transfert

Un quai de transfert est une installation permettant d'optimiser le transport de déchets vers les installations de traitement.

Situé au sein du pôle environnemental de l'Espiguette, regroupant la déchèterie, la plate-forme de compostage et la station d'épuration, il regroupe les déchets de nettoyage de l'espace public de la ville de Le Grau du Roi : poubelles de plage et de ville, déchets de marché et résidus de balayage.



Les tonnages de déchets en transit sur le quai de transfert sont en légère baisse en 2020 après avoir connu une légère hausse en 2019.

Par ailleurs, l'optimisation du fonctionnement de l'installation, par la compaction des bennes, opérée dès 2013, continue d'être menée, permettant de réduire de manière très significative le nombre d'évacuations de bennes, générant ainsi des économies substantielles. La densité moyenne des bennes se situe autour de 4,4 t / benne.

**EVOLUTION DU TONNAGE EN TRANSIT SUR LE QUAI DE TRANSFERT ET DU NOMBRE DE BENNES ÉVACUÉES**



## INFORMATIONS CLÉS

Compétence traitement assurée par le Syndicat Mixte Entre Pic Etang (SMEPE)

Participation 2020 aux frais de fonctionnement du SMEPE : 70 500 €

14 150 tonnes de déchets incinérées en 2020 (-5.1%, -758T)

9 533 tonnes de déchets recyclables triés

598 tonnes de déchets stockées



# 3 Le traitement

La Communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence collecte des déchets, la compétence traitement, elle, a été transférée au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Le traitement comprend toutes les opérations de valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination en installation de stockage des déchets.

Le SMEPE compte 9 groupements de communes, soit 88 communes et environ 190 000 habitants permanents. Avec le tourisme estival, localisé principalement sur le littoral, la population atteint l'équivalent de 388 000 habitants. Le périmètre du SMEPE s'étend sur les secteurs Est de l'Hérault et Ouest du Gard.

Le SMEPE est chargé d'organiser et de contractualiser avec les différentes filières de traitement des déchets, pour le compte et selon les contraintes des groupements membres.

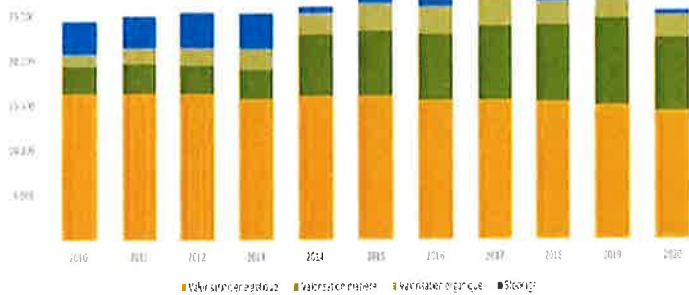
# Les filières de traitement

Les déchets produits sur le territoire de la Communauté de communes Terre de Camargue suivent très majoritairement les filières de valorisation, qu'elles soient :

- Energétique (incinération avec récupération d'énergie) ;
- Matière (recyclage des matériaux) ;
- Ou organique (compostage).

Au total, seuls 2,3% des tonnages de déchets produits font l'objet d'un stockage, faute d'autre solution de traitement.

**32% des déchets recyclés**

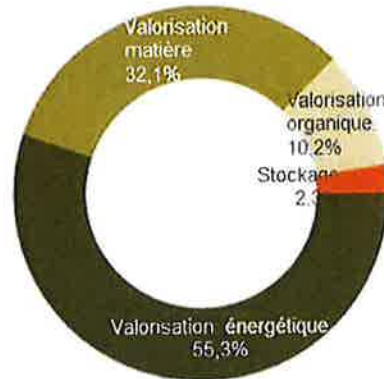


EVOLUTION DES TYPES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES SITES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

## Valorisation des déchets en 2020



Si l'incinération reste la filière de traitement majoritaire empruntée par les déchets produits sur le territoire communautaire, la valorisation, notamment matière prend de l'importance à compter de 2014. Ceci résulte du changement de mode de traitement des gravats et notamment la différenciation des gravats recyclables de ceux qui ne le sont pas.

**24 044 tonnes valorisées en 2020**



Terre de Camargue, via son syndicat de traitement, applique le principe de proximité des filières de traitement des déchets.

Ainsi, une faible part du tonnage traité, sont regroupées sur le département du Gard mais ensuite évacuées vers des filières hors périmètre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux. Cette organisation résulte d'une part de l'application de la réglementation liée aux marchés publics et d'autre part des particularités des déchets à traiter.

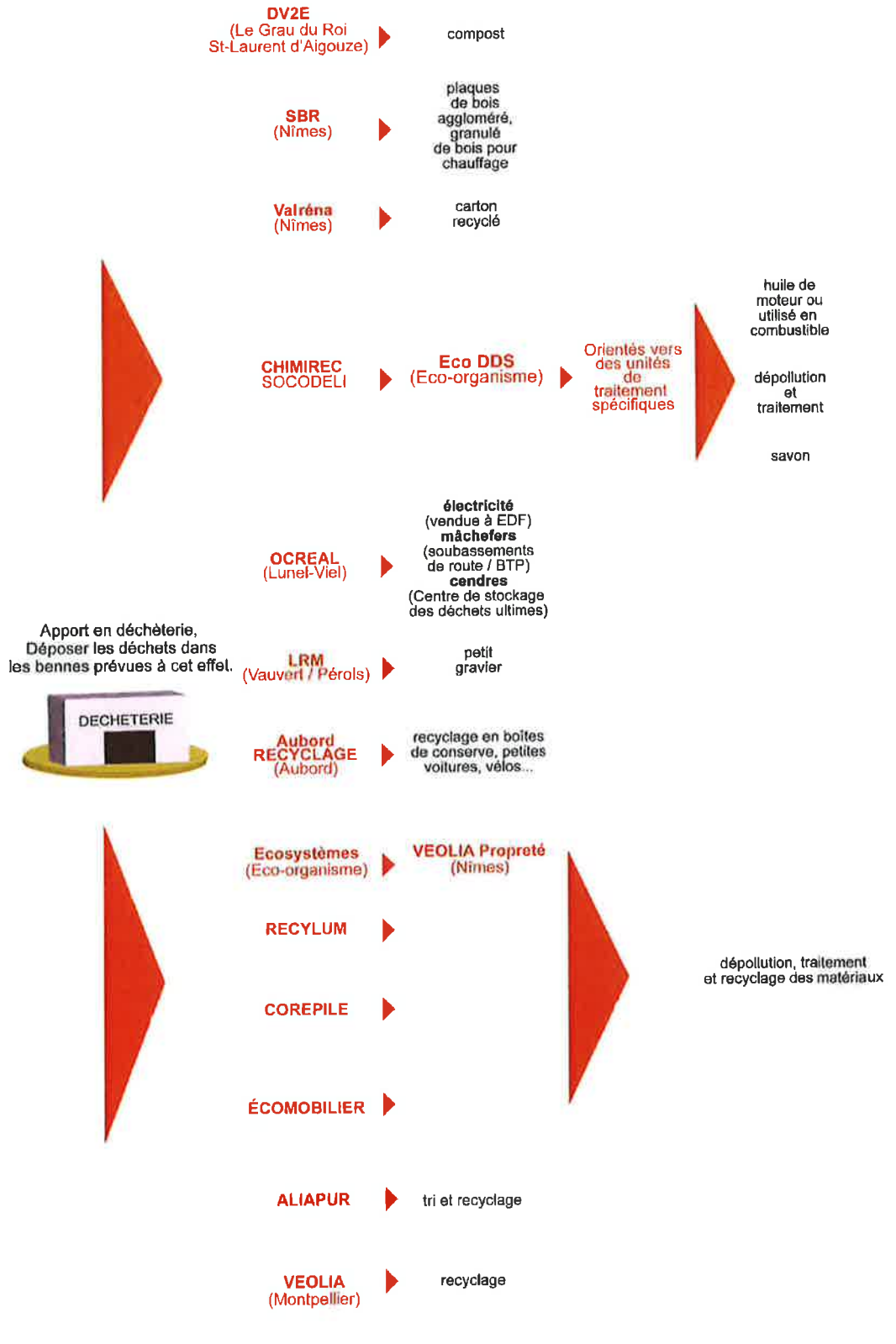
# Les filières de traitement





DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE

-  VÉGÉTAUX
-  BOIS
-  CARTONS
-  HUILES DE VIDANGE
-  HUILES DE FRIURE
-  DÉCHETS DANGEREUX  
OU MENACES
-  TOUT VENANT
-  CIMENT / STUCCO
-  MÉTAUX
-  DEEE
-  LAMPES
-  PILES  
ET ACCUMULATEURS
-  RADIOGRAPHIES
-  AMÉUBLEMENT
-  POLYSTYRÈNE



## INFORMATIONS CLÉS

19 agents présents  
au sein du service  
Environnement  
de la Communauté  
de communes Terre  
de Camargue

Service de collecte  
assuré en régie  
(déchèteries)  
et en prestation de  
services (collectes)

De nombreuses  
actions  
de communication  
et de sensibilisation  
menées auprès  
de publics variés



# 4 Les modalités d'exploitation du service

Afin d'assurer la compétence collecte des déchets, la Communauté de communes Terre de Camargue emploie des femmes et des hommes au service du territoire et de ses habitants.

Si la majeure partie des missions de collecte est confiée à des prestataires dans le cadre de marchés publics, les suivis contractuels, l'exploitation des déchèteries, l'animation et la communication, l'expertise technique et le développement de nouveaux projets sont réalisés en régie par une équipe pluridisciplinaire.

# Des femmes et des hommes au service d'un territoire

En 2020, 19 agents composaient l'équipe du service Environnement de la Communauté de communes Terre de Camargue.

POSTES	Effectif
Chef de service	1
Adjoint au chef de service	1
Agents administratifs	4
Agents de terrain	2
Chauffeurs	3
Agents d'accueil (déchèteries et compostage)	8

Les missions confiées sont notamment constituées par :

- L'encadrement, la veille technique et réglementaire et le suivi projectif ;
- L'organisation des pratiques et leur optimisation ;
- Le suivi administratif / accueil téléphonique ;
- L'animation et la communication de proximité.



## Un équilibre entre régie et prestations de service

Afin d'assurer un service de qualité, Terre de Camargue a fait le choix de confier les missions à un personnel compétent. L'exploitation des déchèteries est réalisée en régie tandis que les opérations de collectes sont assurées par des entreprises spécialisées.

Modalité de prise en charge	Type de déchets	Collecte / transport	Traitement
Collecte en porte à porte	Ordures ménagères	Rocheblave Environnement	SMEPE
	Emballages recyclables	A partir du 01/02/2018	
	Encombrants		
	Carton professionnel	Rocheblave Environnement / CC Terre de Camargue	
	Verre professionnel		
Collecte en apport volontaire	Emballages recyclables, verre, papier	Véolia à partir du 01/09/2017	
Déchèteries	Déchets spéciaux et responsabilité élargie des producteurs (toxiques, batteries, mobilier, DEEE, pneus, piles, radiographies médicales)	Opérateurs de traitement	
	Autres déchets	CC Terre de Camargue	



## Les actions de prévention et de sensibilisation

L'adoption des bonnes pratiques de gestion des déchets requiert la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation

qui s'inscrivent dans le temps. Terre de Camargue, soucieuse de maintenir et promouvoir la qualité du tri sélectif effectué par les habitants, vient à la rencontre de la population sous plu-

**DÉSORMAIS,  
TOUS VOS  
EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE  
SE TRIENT !**



**CITEO**  
www.citeo-guest.com/fr  
Communauté  
de communes  
**ZARARUS**  
www.terre-de-camargue.com

### Extension des consignes :

#### Une simplification du geste de tri

Des sensibilisation en porte à porte, animation sur les marchés, animations en milieu scolaire mais également dans les campings, sur les marchés nocturnes ou lors d'événements locaux (Imagi'mômes, c'est du propre, fête des associations...) permettent d'aller à la rencontre des plus grands comme des plus petits pour communiquer sur le bon geste de tri et en expliquer la finalité et surtout sa simplification en 2020 !

Une forte mobilisation sur ces thématiques parfois menées en collaboration avec d'autres partenaires tels que le Seaquarium.



### Visites d'ouvrages

En 2020, les visites d'ouvrages ainsi que les spectacles dans le cadre de la sensibilisation aux enjeux des consignes du tri ne seront pas réalisées en raison du COVID 19.

## Réduction des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ». Des actions de sensibilisation à la réalisation de produits ménagers écologiques et sans emballages « Do it Yourself » (Fait maison) sont réalisées auprès des scolaires avec succès. A cette occasion un guide illustré contenant de nombreuses recettes faciles et accessibles à tous pour la fabrication de produits d'hygiène et d'entretien a été créé.

Ces actions viennent compléter les actions de promotion du compostage mises en place sur le territoire en 2020 :

- ▶ Gratuité des composteurs et lombricomposteurs
- ▶ Distribution gratuite de compost en vrac
- ▶ Installation de composteurs partagés

Les composteurs collectifs sont testés avec succès sur le territoire et sont de plus en plus sollicités par les habitants en habitat collectif. Ces opérations font l'objet d'un fort accompagnement de Terre de Camargue.



## En vacances aussi je trie

Depuis plusieurs années partenariat innovant a été conclu avec les professionnels du tourisme du territoire afin de favoriser le geste des tri des vacanciers et d'améliorer leurs connaissances relatives aux consignes de tri en vigueur sur le territoire de Terre de Camargue.

Ce dispositif expérimental basé sur la demande des vacanciers qui souhaitent poursuivre le geste de tri en vacances a ainsi vu naître le kit « En Vacances aussi je trie ». Il repose sur de l'affichage en entrée de site, dans les bungalow et à proximité des colonnes de tri. Des équipements de pré-collecte (cabas) ont également été distribués permettant de transporter les déchets jusqu'aux colonnes de tri.

Ce projet s'est poursuivi en 2020 avec de nouveaux partenariats et l'intégration dans le dispositif d'établissements supplémentaires. Une demande croissante de ce dispositif est enregistrée pour faire face à l'amélioration du service sollicitée par les vacanciers eux-mêmes ! Au total ce sont plus de 12 résidences qui participent désormais !



## Accompagnement au tri



L'équipe d'animation a établi une véritable démarche partenariale avec plusieurs entreprises et administrations du territoire en vue de la mise en place du tri au sein de leur structure. Listel - domaine de Jarras et le Seaquarium ont fait partie des précurseurs. Les gendarmeries ont amorcé ces demandes en 2019 puis en 2020. Un diagnostic suivi d'une assistance à la mise en œuvre et une sensibilisation du personnel ont été réalisées. Au-delà du bénéfice environnemental, cette démarche permet de réduire la facture de redevance spéciale des professionnels.

## Mise en place du tri lors de manifestations et évènements

Le tri sélectif des emballages est désormais systématiquement proposé aux communes lors de manifestations sportives, culturelles, environnementales, ...

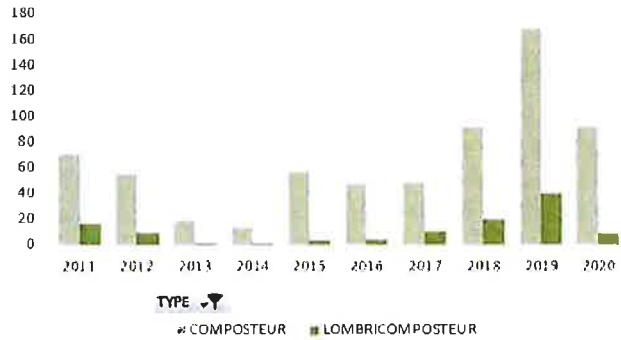
Ainsi, au cours de l'année 2020, des sensibilisations au tri et des moyens matériels ont été déployés lors des évènements toutefois réduits en raison de la pandémie de COVID19.



# Compostage individuel

Terre de Camargue propose depuis plusieurs années la possibilité aux habitants du territoire de réaliser leur propre compost à partir de leurs déchets de cuisine et de jardin. En 2020, la fourniture de ces équipements individuels ou collectif se poursuit gratuitement y compris sur le collectif !

Un agent qualifié (Guide Composteur) du service Environnement réalise la promotion du compostage individuel et collectif en proposant à la fois des composteurs mais aussi des lombricomposteurs. Ainsi, avec ou sans jardin, tous les habitants de Terre de Camargue peuvent trier leurs biodéchets.



ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE COMPOSTEURS ET LOMBRICOMPOSTEURS DISTRIBUÉS

**1 Guide-composteur** au sein de l'équipe du service Environnement

**101 composteurs** et lombricomposteurs distribués en 2020

**ZOOM SUR les biodéchets**

Les biodéchets sont principalement constitués par les **déchets de cuisine** (épluchures de légumes et autres restes alimentaires) et des **déchets verts du jardin** (taillis de haie, tonte de gazon, feuilles mortes...).

Ils représentent environ **32 % du poids des ordures ménagères résiduelles** (c'est-à-dire sans compter les déchets recyclables).

La loi Grenelle II et la Directive-Cadre européenne sur les déchets prévoient, depuis 2016, l'obligation de trier et d'assurer leur retour au sol des biodéchets des gros producteurs (plus de 10 tonnes de biodéchets par an).

la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) de 2015 prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. La Directive cadre européenne prévoit désormais l'obligation pour les Etats membre de mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 – soit deux ans avant l'obligation française.

## Opération Sapins

Pour la septième année consécutive, Terre de Camargue a encouragé ses habitants à gérer durablement les sapins de Noël fanés. Une fois les fêtes de fin d'année passées, un service de collecte en porte à porte (sur inscription) en plus d'une collecte en déchèteries et au sein de la plate-forme de compostage était proposé.

Pour tout sapin ramené sur l'une des installations, un lot de compost était offert.

Cette initiative a permis d'offrir une prise en charge des déchets contraignants à transporter, de maintenir les trottoirs propres et d'offrir une seconde vie à ces déchets végétaux. En effet, une fois collectés, tous étaient déposés sur la plate-forme de compostage de l'Espiguette puis transformés en compost.



Offrez-moi une seconde vie  
**RECYCLEZ-MOI !**

déposé en **DÉCHÈTERIE**

échange contre du compost à la

**PLATE-FORME DE COMPOSTAGE**  
 trouée de l'Espiguette

**COLLECTE**  
 sur rendez-vous  
 04 66 73 91 38

Vos déchèteries :

ALLIANCE NORTES  
 13000 PIGNON

LE GRAND PUIS  
 13120 LA FERRASSIÈRE

SERVAIENT PLASSISSE  
 13000 AIGLON

www.terredecamargue.com



## CHIFFRES CLÉS

Dépenses totales  
liées à la gestion des  
déchets : 4,7 M€

Coût total de la col-  
lecte et pré-collecte :  
3,4 M€ TTC

Coût total du traite-  
ment : 1,3 M€ TTC

Financement du ser-  
vice par la TEOM  
(4,9 M€) et factura-  
tions (0,8 M€)

Recettes perçues :  
0,4 M€

Couverture du coût  
du service par les  
recettes perçues et la  
fiscalité



# 5 Les indicateurs financiers

# Principales prestations rémunérées annuellement

En tant qu'établissement public, la Communauté de communes Terre de Camargue est tenue d'observer le code des marchés publics pour l'engagement de l'ensemble de ses dépenses.

Après évaluation des besoins et application des procédures de consultation réglementaires, des engagements contractuels sont conclus avec des opérateurs spécialisés. En 2020, le montant cumulé des principales prestations de collecte rémunérées s'est élevé à 1.95 M€.

Prestations (Montant en € TTC)	2019	2020	Variation
Collecte des ordures ménagères, emballages et encombrants	1 555 151	1 527 038	-1,8%
Collecte du verre professionnel	79 518	74 886	-5,8%
Collecte du carton professionnel	83 240	78 391	-5,8%
Collecte des colonnes d'apport volontaire	221 216	193 363	-12,6%
Quai de transfert : transport des bennes	25 626	27 114	5,8%
Fourniture de bacs de conteneurisation	42 098	47 445	12,7%
Fourniture de colonnes de tri aériennes	285 102	0	-
Fourniture de colonnes de tri enterrées	0	0	-

## Le financement du service

Le financement du service est essentiellement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance spéciale. Le produit total s'élève à 5,7 M€ en 2020

### La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

En 2020, son produit s'est élevé à 4 493 625 €.

### La redevance spéciale :

D'application obligatoire, elle est le système de financement de la prise en charge des déchets non ménagers par le service public.

Elle peut être décomposée en le service assuré en porte à porte d'une part et le financement des dépôts de déchets réalisés sur les installations exploitées par la Communauté de communes.

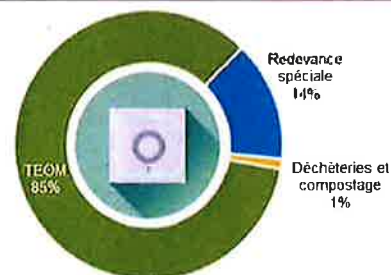
Le produit de la redevance spéciale a contribué à hauteur de 751 654 € en 2020.



### ZOOM SUR la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est une taxe due par les propriétaires de biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant est calculé sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale du logement et à partir du taux voté annuellement par la CC Terre de Camargue.

Le montant de cet impôt payé par chaque usager n'a donc pas de lien avec le coût du service consommé.



RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT DU SERVICE (en € net)

# Bilan financier

Les coûts présentés ci-après comprennent les dépenses et recettes liées à la collecte et au traitement de l'ensemble des déchets pris en charge par Terre de Camargue : ordures ménagères et assimilés, nettoyage et déchèteries, ...

## Les dépenses

Le montant annuel des dépenses de collecte et traitement des déchets comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestations de service, fournitures diverses, ...) et les dépenses de personnel communautaire directement affecté au service Environnement.



En 2020, les dépenses de gestion des déchets se sont élevées à 4 677 104 € TTC, réparties à hauteur de 66% pour les opérations de collecte et 34% pour le traitement.

Parmi ces dépenses, plusieurs sous-catégories peuvent être distinguées :

› **La pré-collecte :**

Elle regroupe toutes les dépenses de fourniture et de maintenance concernant la gestion des contenants : bacs de conteneurisation des déchets, colonnes de tri aériennes et enterrées. Il s'agit là principalement d'opérations d'investissement.

› **La collecte :**

Il s'agit des dépenses liées à la rémunération des prestataires de collecte (ordures ménagères et assimilées, du verre et du carton, colonnes de tri sélectif, évacuation des bennes du quai de transfert, exploitation des déchèteries.

› **La valorisation matière**

Si le tri sélectif est générateur de recettes, via la revente des matériaux, il est également à l'origine de dépenses liées au tri des déchets recyclables. Sont également intégrés dans ces dépenses les coûts de compostage des végétaux.

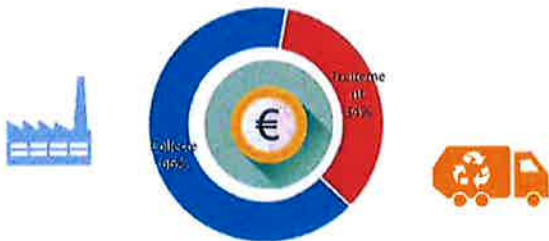
› **La valorisation énergétique**

Ces dépenses concernent exclusivement la prise en charge des déchets à l'usine d'incinération de Lunel-Viel et le traitement des déchets dangereux. Cette charge est particulièrement limitée en 2019 de part la fin de l'amortissement de cette structure.

› **Le stockage**

Bien que très faiblement utilisé, la Communauté de communes Terre de Camargue a recours au stockage de déchets qui ne peuvent rejoindre les autres filières de traitement.

Dépenses en €TTC	2019	2020
Précollecte	339 975	58 052
Collecte	3 328 871	3 314 292
Valorisation matière	356 526	343 112
Valorisation énergétique	1 528 286	957 711
Stockage	31 783	3 938



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT (EN € TTC)

## Ratios

Les dépenses totales de gestion des déchets pris en charge par Terre de Camargue représentent :

**113 € TTC** dépensés / hab.

**182 € TTC** dépensés / tonne





## Les recettes

Les recettes 2020 s'élèvent à 500 561 € décomposées en :

### ▸ Les recettes industrielles pour 42%

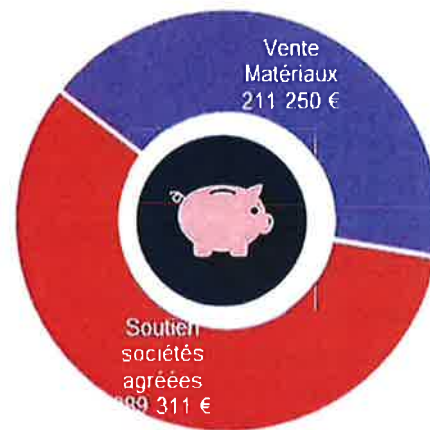
Elles correspondent à la vente des matériaux recyclables : emballages ménagers, papier, verre et métaux collectés en déchèteries. Générées exclusivement par le traitement des déchets, elles sont perçues puis reversées par le SMEPE. Un décalage dans le temps existe, de l'ordre de 3 à 6 mois, entre la période de production de déchets et le reversement.

Ces recettes sont mécaniquement impactées par les tonnages collectés. La sécurisation des déchèteries contre le vandalisme a permis d'accroître de manière très significative les recettes de vente des métaux. L'amélioration des performances de tri sélectif est également un axe primordial de travail.

### ▸ Les soutiens à hauteur de 48%

Versés par les éco-organismes (CITEO, EcoDDS, EcoMobilier, Ecosystem), ils constituent la part majoritaire des recettes perçues.

Calculés en fonction des tonnages collectés, ces soutiens proviennent des éco-contributions versées par les consommateurs lors de leurs actes d'achats.



RÉPARTITION DES RECETTES DE GESTION  
DES DÉCHETS EN 2020

## Ratios

En 2020, les recettes perçues par la Communauté de communes Terre de Camargue dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte des déchets représentent :

**12 € TTC** versés / hab.

**22 € TTC** versés / tonne



## 6 Les indicateurs de suivi

Les indicateurs présentés ci-après ont pour but de dresser le bilan des performances de l'exercice de la compétence collecte des déchets, notamment au regard des obligations réglementaires constituées par la loi de transition énergétique.

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'action de la Communauté de communes Terre de Camargue en faveur du développement durable.

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

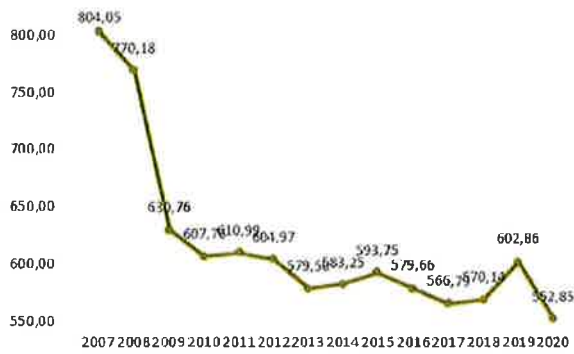
Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le

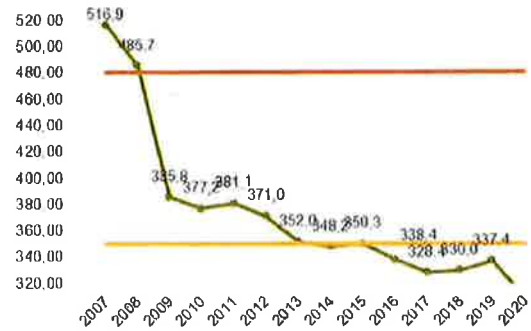


ID : 030-243000650-20210930-2021\_09\_108-DE

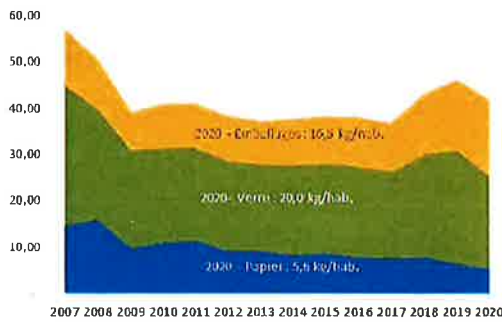
### EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS COLLECTÉS OM, collecte sélective,



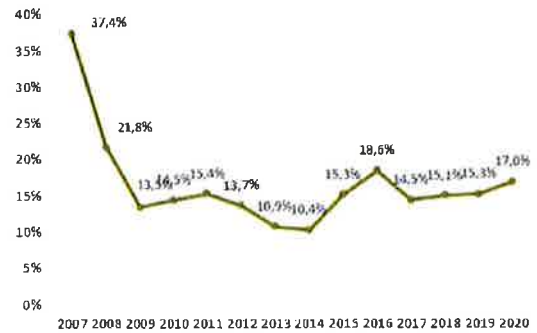
### EVOLUTION DE LA QUANTITÉ D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES COLLECTÉES OM, collectes sélectives,



### EVOLUTION DES RECYCLABLES COLLECTÉS (en kg / hab)



### EVOLUTION DU TAUX DE REFUS DE TRI



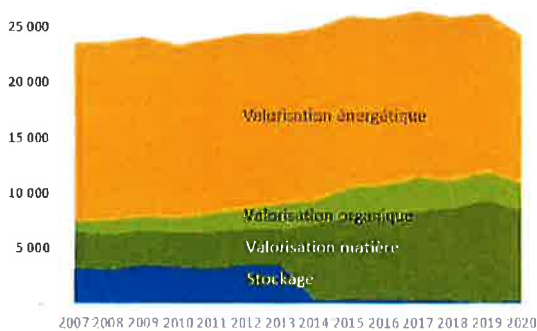
### EVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES ET DE LEUR VALORISATION (en kg / habitant)



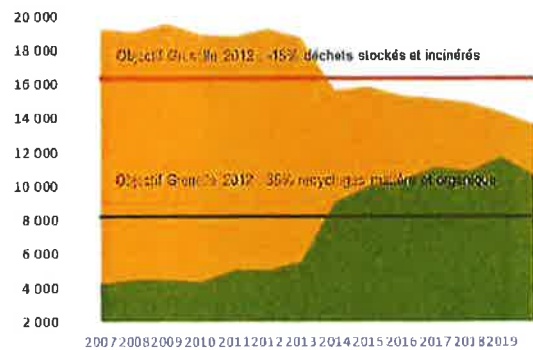
### EVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DANGEREUX DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES (en kg / habitant)



### RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT SUIVIES



### PAR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (en tonnes)







Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le



ID : 030-24300650-20210930-2021\_09\_108-DE



Conception et réalisation : Service Environnement - Communauté de communes Terre de Camargue

**2020**

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Communauté de communes  
Terre de Camargue  
Service Environnement

13, Rue du Port  
30 220 Aigues-Mortes

0800 004 227

[environnement@terredecamargue.fr](mailto:environnement@terredecamargue.fr)

Visitez notre site web :  
[www.terredecamargue.fr](http://www.terredecamargue.fr)



CITEO

ecosystem

écomobilier



**Communauté  
de communes**  
Terre de **CAMARGUE**  
[www.terredecamargue.fr](http://www.terredecamargue.fr)